

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 mars 2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 mars, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 février 2026**

-----

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre, à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEZIER Gérard, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2026**

**Présents :** Monsieur DEZIER - Monsieur GOMEZ –Madame BODINAUD – Monsieur MAGNANON - Madame VINET – Monsieur ALIX - Madame RIOU – Monsieur PIERRE – : Madame LAFFAS - Madame BRUNET - Monsieur SALESSE - Madame LAVERGNE – Monsieur SORIA – Madame GROSMAN-RIGAUD – Monsieur TEXIER – Madame JOUBERT - Monsieur GIRARDEAU (à partir de la délibération 202622) – Monsieur BREJOU –Monsieur MONTAZEL (à partir de la délibération 202622) - Madame SAINRAT –Monsieur SIMON (à partir de la délibération 202622) – Madame MEYER (à partir de la délibération 202622) - Monsieur ROBIN - Madame SARLANDE – Monsieur KITSOUKOU – Madame MERIC

**Excusés :** Monsieur SIMON (jusqu'à la délibération 202621) - Madame FAUCON – Monsieur GIRARDEAU (jusqu'à la délibération 202621) – Monsieur KITSOUKOU – Monsieur GEOFFROY - Monsieur CHAMPALOUX – Madame JOUBERT – Monsieur MONTAZEL (jusqu'à la délibération 202621) – Madame MEYER (jusqu'à la délibération 202621)

**Pouvoirs :** Monsieur SIMON à Monsieur MAGNANON – Madame FAUCON à Madame GROSMAN – Monsieur GIRARDEAU à Madame BODINAUD – Madame MEYER à Monsieur KITSOUKOU – Monsieur GEOFFROY à Madame LAFFAS – Madame JOUBERT à Madame LAVERGNE – Monsieur MONTAZEL à Monsieur GOMEZ

**Monsieur PIERRE Bruno a été secrétaire.**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 10 février 2026 est adopté à l'unanimité



## Rappel du débat sur les orientations budgétaires

- ❖ Un budget de transition qui retient les opérations en cours et ajoute une opération pour le gymnase Nelson Paillou (fond de concours de GrandAngouleme acquis en 2025)
- ❖ Un objectif de dépenses de fonctionnement construit sur la base des dépenses 2025, des évolutions connues qui s'imposent à la commune et des dépenses utiles et souhaitées pour améliorer la performance des services.
- ❖ Un maintien des taux à leurs niveaux actuels
- ❖ Une épargne de gestion cible de 900 000€ et un virement à la section d'investissement de 1,6 millions d'euros pour conforter les investissements, limiter le recours à l'emprunt et les intérêts de la dette

conseil municipal 8 mars 2026

3

### 2026/2/1 Taux des impôts directs 2026

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal devra voter lors du prochain conseil municipal les taux des taxes d'imposition directe (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe d'habitation sur les logements vacants).

Le débat d'orientations budgétaire n'a pas fait état d'une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti et non bâti en 2026

Ainsi, M. le Maire propose de reconduire les taux 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **53.72 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45.95 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **12.49 %**
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : **12.49 %**

En l'absence de réception de l'état 1259, avec l'appui de l'état 1288 M (bases 2025 consolidées) et en appliquant une hausse des bases fiscales de **0.8%** avec un taux d'imposition identique par catégorie, les montants attendus de recettes 2026 sont les suivants :

- TH résidences secondaires : 31 266 €
- TH logements vacants : 32 290 €
- TFPB : 4 190 493 € (coefficient correcteur déduit)

- TFPNB : 18 230 €

Vus les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des impôts.

Après en avoir délibéré, par (nombre de votants / vote pour / contre / abstentions) il est décidé de fixer les taux communaux 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **53.72 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **45.95 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **12.49 %**
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : **12.49 %**

Le conseil municipal décide d'adopter à la majorité des voix exprimées les taux des impôts directs locaux tels que présentés ci-dessus.

1 abstention

### **2026/2/2 Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente les recettes fiscales attendue et qui sera inscrite au BP 2026

Taxe sur le foncier bâti (taux : 53,72%)	Recette attendue : 4 190 493 €
Taxe d'habitation résidences secondaires (taux :12,49 %)	Recette attendue : 31 266 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants (taux :12,49 %)	Recette attendue : 32 290 €
Taxe sur le foncier non bâti (taux : 45,95 %)	Recette attendue : 18 230 €
Recette fiscale totale attendue :	4 272 279 € (4 144 000 € en 2025)

Monsieur le maire informe le conseil qu'avant de présenter le budget primitif dans sa forme comptable, une présentation par thématique est nécessaire pour éclairer et rendre accessible la construction budgétaire et pour préciser ce que le budget soutient en termes de services à la population, d'amélioration du cadre de vie des habitants et de projets pour la commune

Monsieur GOMEZ présente la thématique « moyens généraux et ressources humaines ».



## Moyens Généraux et Ressources Humaines 3 985 000€ (dont 3 618 000 € consacrés à la gestion des ressources humaines)

- ❖ Poursuivre et conforter la maîtrise des charges de ressources humaines
  - ✓ Intégration de la hausse de cotisation CNRACL
  - ✓ Régime indemnitaire des agents en CDD long pour le service scolaire
  - ✓ Pas de création de poste nouveau
  - ✓ Confirmation de la baisse du recours aux intérimaires
- ❖ Poursuivre la mise en œuvre d'une organisation économe, sobre, responsable et efficace des services
  - ✓ Location longue durée balayeuse électrique
  - ✓ Achat de logiciels
  - ✓ Achat radar police municipale

conseil municipal 3 mars 2016

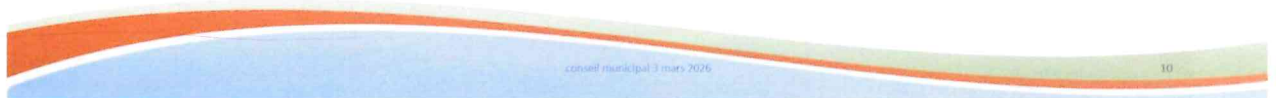
*Monsieur ROBIN demande des précisions concernant la balayeuse. Monsieur GOMEZ précise que c'est une balayeuse de voirie et que le choix se porte sur une location pour garantir l'efficacité de l'organisation.*

*Monsieur KITSOUKOU regrette ne pas avoir été informé du projet d'acquisition d'un radar. Monsieur GOMEZ répond que c'est une demande assez ancienne du service.*

*Monsieur MAGNANON regrette que ce projet de radar et de balayeuse n'ait pas été discuté en commission. Il indique que d'autres possibilités ont été proposées et regrette qu'elles n'aient pas été étudiées. Monsieur le Maire répond que la location d'une balayeuse est un progrès par rapport à la balayeuse actuelle et qu'il importe que la commune puisse utiliser ses propres outils plutôt que de solliciter les communes voisines.*

*Madame MERIC indique se souvenir qu'à la question de l'opportunité d'acquérir un radar, la réponse avait été négative notamment en termes de coût. Elle regrette l'absence de débat à ce sujet. Monsieur le maire rappelle qu'un radar avait été acheté avec 6 autres communes. Il rappelle également que la commune de la Couronne avait cessé la mutualisation de ce radar en début de mandat et que les autres communes avaient acquis leur propre radar. Il rappelle également que l'utilisation de ce type de radar nécessite 2 agents de police, ce qui explique l'achat cette année.*

- ❖ Maintenir un bon niveau de communication avec les habitants
  - ✓ Revue municipale
  - ✓ Politique d'affichages de l'actualité de la commune et de ses acteurs associatifs

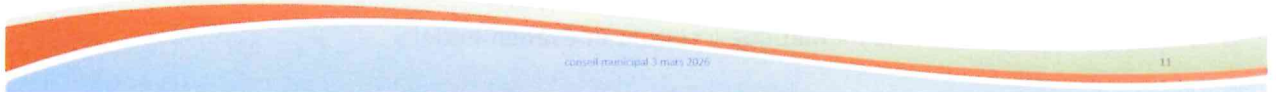


Monsieur ALIX présente la thématique communication

*Monsieur KITSOUKOU demande s'il est prévu que la distribution de la revue se fasse toujours par les élus. Monsieur ALIX répond que c'est bien le cas notamment pour garantir la fiabilité de la distribution*

## Transition écologique 4 041 000 €

- ❖ Poursuivre la mise en œuvre la transition écologique du patrimoine communal
  - ✓ Concrétiser la restructuration de l'école du Treuil
  - ✓ Optimiser l'usage des bâtiments publics
  - ✓ Poursuivre les actions de réduction des déchets
  - ✓ Étudier la faisabilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux
  
- ❖ Promouvoir les gestes écologiques du quotidien
  - ✓ Animation et aménagement du jardin forêt
  - ✓ Organisation de la journée internationale du nettoyage de la planète et d'évènements en faveur de la transition écologique



Madame Laffas présente la thématique « transition écologique ».

*Madame MERIC demande ce que signifie l'optimisation de l'utilisation des bâtiments publics. Monsieur le Maire répond que le SDIE, présenté en conseil, indique que plusieurs bâtiments étaient sous utilisés et illustre son propos avec l'exemple de la salle de fête. Il indique également que c'est un moyen d'économie d'énergie.*

*Il évoque également l'importance des études concernant les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et madame LAFFAS témoigne de l'expérience du Plan B en la matière.*

- ❖ Poursuivre et optimiser le soutien des associations locales
  - ✓ Poursuivre l'accompagnement des associations dans la démarche de sobriété écologique et économique
- ❖ Accompagner les actions en faveur de l'accueil des moins de 3 ans
  - ✓ Accompagner l'ouverture du RPE avec le CSCS
  - ✓ Participation financière et politique au SIVU de la crèche

conseil municipal 3 mars 2016

12

Madame RIOU présente la thématique « vie associative et petite enfance »

## Culture et évènementiel 70 000€

- ❖ Maintenir la programmation culturelle habituelle
  - ✓ Les Musicales
  - ✓ Festival Mariposa
  - ✓ Journée du patrimoine
  - ✓ Cinéma plein air
- ❖ Confirmer le partenariat avec les institutions culturelles, les communes voisines et GrandAngoulême
  - ✓ La Touvre en Fête
  - ✓ Le Gond Test
  - ✓ Les soirs bleus
- ❖ Organiser des temps forts et conviviaux avec les habitants
  - ✓ Fête nationale
  - ✓ Repas des aînés
  - ✓ Marché de Noël et décorations

conseil municipal 3 mars 2016

13

Madame VINET présente la thématique « culture et évènementiel »

*Monsieur KITSOUKOU témoigne du très bon fonctionnement de la commission et regrette que la gratuité ait été maintenue pendant le mandat. Madame VINET répond que c'est un choix historique de la commune de proposer des manifestations gratuites pour la population.*

- ❖ Achever la restructuration de l'école du Treuil
- ❖ Organiser le déménagement vers la nouvelle école
- ❖ Maintenir une restauration de qualité pour les écoles, l'ALSH et les repas à domicile du CCAS
- ❖ Maintenir des conditions élevées d'accueil périscolaire et d'enseignement pour les enfants de la commune
  - ✓ Crédits scolaires : Classes transplantées, actions sportives,...
  - ✓ Partenariats avec les associations de la commune et de l'agglomération



Monsieur le Maire présente la thématique « restauration et vie scolaire »

## Solidarité et santé 220 000€

- ❖ Agir en faveur de la lutte contre la désertification médicale
  - ✓ Poursuivre les actions d'attractivité et de maillage avec les acteurs de la santé
- ❖ Agir en faveur des habitants les plus fragiles
  - ✓ Soutien de l'action du Centre Communal d'Action Sociale
  - ✓ Gestion ajustée et raisonnée du CCAS
  - ✓ Engager une programmation des actions à mener pour le passage à la vaisselle non jetable des repas à domicile



*Madame BODINAUD présente la thématique « solidarité et santé » et remercie Monsieur GIRARDEAU pour son soutien à la lutte contre la désertification médicale.*

*Monsieur le Maire remercie fortement Monsieur GIRARDEAU et Madame BODINAUD pour leur implication dans cette thématique.*

## Aménagements 1 031 000€

- ❖ **Maintenir et mener à terme l'accompagnement des projets d'accroissement de l'offre de logements**
  - ✓ Voies nord de ROCHINE 100 000 €
  - ✓ ORU Treuil Sud 383 000 €
  - ✓ Participation SDEG 138 786 €
  - ✓ Participations (OPH/Logélia/Noalis) 157 000 €
- ❖ **Poursuivre les actions de l'Opération de Redynamisation du Territoire**
  - ✓ Amélioration de l'habitat (OPAH RU ORT) 25 000 €
  - ✓ PASS accession 25 000 €
- ❖ **Accompagner la fin de la convention EPF prévue en 2027**
  - ✓ Soulte EPF îlot de Foulpougne (1<sup>ère</sup> annuité) 236 000

conseil municipal 3 mars 2026

16

Monsieur le Maire présente la thématique « Aménagements »

## entretien des voiries, des espaces publics et des bâtiments

2 189 000€ (1/2)

- ❖ **Confirmer les actions de maîtrise des consommations énergétiques**
  - ✓ Anticiper la hausse de prix du gaz
  - ✓ Mettre aux normes la Gestion Technique Centralisée des chaudières
- ❖ **Mener les actions d'entretien des voiries secondaires (non exhaustif)**
  - ✓ Rue/place jean NEBOUT
  - ✓ Route des fours à chaux
  - ✓ Allée du gazomètre

conseil municipal 3 mars 2026

17

## entretien des voiries, des espaces publics et des bâtiments

2 189 000€ (2/2)

- ❖ **Aménagement des espaces publics**
  - ✓ Élagages suite au diagnostic des arbres 2025
  - ✓ Renouvellement progressif des poubelles publiques
  - ✓ Réfection de l'éclairage public et des armoires de commandes
  - ✓ Installation de panneaux d'informations dans les jardins du souvenir
- ❖ **Entretien des bâtiments**
  - ✓ Changement du sol, des éclairages, réparation des surbats et du chauffage du gymnase Nelson PAILLOUX
  - ✓ Maintenance des toits terrasses
  - ✓ Mise aux normes du transformateur du centre communal
- ❖ **Moderniser et rationaliser les interventions du centre technique municipal**
  - ✓ Acquisition de matériels
  - ✓ Études

conseil municipal 3 mars 2026

18

Monsieur PIERRE présente la thématique « entretien des voiries, des espaces publics et des bâtiments »



## Note de compréhension de la présentation (1/3)

- ❖ **Les montants votés au BP comprennent le fond de roulement de la commune et l'objectif d'épargne de gestion.**

De fait, ils ne sont pas les objectifs opérationnels de dépenses de Gestion.

Les objectifs opérationnels de dépenses sont donnés aux services à travers des enveloppes de fonctionnement.

De la même manière, les opérations en investissement reprennent les APCP votées et des objectifs opérationnels de dépenses.

conseil municipal 3 mars 2026

19



## Note de compréhension de la présentation (2/3)

- ❖ **La section d'investissement comprend 3 écritures comptables « techniques » qui sont des écritures neutres budgétairement :**

- Récupération d'avances versées sur marchés (GS Treuil) : 48 000 €
- Travaux exécutés d'office (suite à des périls) : 70 000 €
- Opérations afférentes à l'option de tirage sur des lignes de trésorerie : 4 000 000 €

✓ On parle d'écritures neutres ou « miroirs » car elles s'inscrivent identiquement en recettes et en dépenses. Les dépenses et les recettes d'investissement sur ces écritures se neutralisent donc.

✓ Par contre, elles ont pour effet de « gonfler » artificiellement la section d'investissement en dépenses et en recettes de 4 118 000 €.

**Elles ne correspondent pas à des dépenses ou à des recettes nouvelles.**

conseil municipal 3 mars 2026

20



## Note de compréhension de la présentation (3/3)

- ❖ **Focus sur l'article 16 449 : « Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie »**

- ✓ il s'agit d'une inscription comptable **obligatoire dans la section d'investissement.**
- ✓ Elle n'a pas été faite sur le BP 2025 car la première mobilisation a été réalisée fin décembre . En accord avec la trésorerie il a été décidé d'inscrire ces écritures sur le BP 2026.
- ✓ Cet article a pour but de tracer un historique comptable des tirages et des remboursements sur l'année 2026 relatif à la mobilisation de l'emprunt de 4 000 000 € contracté en 2025.

conseil municipal 3 mars 2026

21

- ❖ Transmettre une situation saine
  - ✓ Epargne de gestion cible de 947 000€
- ❖ La méthode des objectifs de dépenses
  - ✓ Garanti la performance des services
  - ✓ Assure la sécurité de la commune face aux imprévus
  - ✓ Pilote le niveau d'auto financement de la commune
- ❖ Une masse salariale maîtrisée depuis 5 ans
- ❖ Un volume d'investissement important
  - ✓ Qui prépare l'avenir de la commune
  - ✓ Cohérent avec les projets engagés depuis 3 ans
  - ✓ Un emprunt à mobiliser à la hauteur des besoins uniquement

## Compte Financier Unique 2025

### Rappel des résultats à reporter au BP 2026

#### Résultat 2025

❖ Déficit d'investissement :	-1 854 820,97€
❖ Besoin de couverture (solde RAR positif)	0 €
❖ Excédent à affecter	2 778 758,36 €

#### Affectation du résultat voté

❖ Déficit d'investissement :	-1 854 820,97 €
❖ Besoin de couverture affecté à l'investissement :	1 178 000 €
❖ Excédent à affecter :	1 600 758,36 €

## BUDGET 2026

- ❖ Section de fonctionnement **8 889 490 €**
  - ❖ Section d'investissement **12 325 124 €**
- 8 207 124 € sans les « écritures miroirs »**

## BP 2026 INVESTISSEMENT

La section reprend les crédits de Paiement des APCR votées.

Elle enregistre également les dépenses prévues pour les opérations hors APCR.

conseil municipal 3 mars 2026

25

### INVESTISSEMENT Récapitulatif des dépenses (1/3)

Opération	intitulé	RAR 2025	exercice 2026	TOTAL Crédits 2026
194	Acq terrains		15 000 €	15 000 €
221	Acq Mat divers	39 222,43 €	182 520 €	221 742,43 €
269 AP	Cabinet médical			soldé
270	Voirie générale	11 933,70 €	174 000,30 €	185 934 €
271 AP	Voiries de Rochine		100 000 €	100 000 €
274 AP	GS Pontouvre		150 000,70 €	150 000,70 €
275 AP	GS Treuil		3 776 457,05 €	3 776 457,05 €
276 AP	ORU Treuil Sud		383 000 €	383 000 €

conseil municipal 3 mars 2026

26

### INVESTISSEMENT Récapitulatif des dépenses (2/3)

Opération	intitulé	RAR 2025	exercice 2026	Total crédits 2026
277	Bâtiments	17 484,89 €	138 500,11 €	155 985 €
278 AP	Traversée Chalonne	0 €	10 000,72 €	10 000,72 €
279 AP	OPAH RU ORT	0 €	25 000 €	25 000 €
280 AP	Informatique et logiciel	0 €	50 000 €	50 000 €
282 AP	Berges Pontouvre	0 €	12 649,02 €	12 649,02 €
283	Etudes générales	35 517,60	54 482,40 €	90 000 €
286 AP	GTC		250 000 €	250 000 €
287	Gymnase N Paillou		150 500 €	150 500 €

conseil municipal 3 mars 2026

27

## INVESTISSEMENT

### Récapitulatif des dépenses (3/3)

Opérations	intitulé	RAR 2025	exercice 2026	Total crédits 26
Hors opérations	Pass accession	12 000 €	13 000 €	25 000 €
	SDEG et autres part°	102 993,82	201 738 €	304 731,82 €
	Travail en régie	0€	50 000 €	50 000 €
	SOULTE EPF TTc		236 000 €	236 000 €
OP MIROIR	Récup avances versées		48 000 €	48 000 €
OP MIROIR	Travaux exécutés d'office		70 000 €	70 000 €
OP MIROIR	Opérations sur tirage		4 000 000 €	4 000 000 €
	Rbst Kptal emprunts	0 €	160 302,29 €	160 302,29 €
	Déficit inv reporté	0 €	1 854 820,97 €	1 854 820,97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>219 152,44 €</b>	<b>12 105 971,56 €</b>	<b>12 325 124,00 €</b>

28

## INVESTISSEMENT

### Prévision des recettes 2026

❖ RAR (Emprunt et Subventions)	3 742 785,80 €
❖ FCTVA	698 423,73 € (Partie investissement)
❖ T A :	20 000,47 €
❖ Dotations aux amortissements	250 000 €
❖ Excédent de fct capitalisé (affectation résultat 2025)	1 178 000 €
❖ Subventions nouvelles	150 000 €
❖ Récupération d'avance (MIROIR)	48 000 €
❖ Opérations de tirage (MIROIR) emprunt	4 000 000 €
❖ Tvx exécutés d'office (MIROIR) péril	70 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 157 210 €</b>

conseil municipal 3 mars 2026

29

## INVESTISSEMENT

### Section d'investissement – synthèse

❖ Recettes 2026 + RAR 25	10 157 210 €
❖ Dépenses RAR 2025	219 152,44 €
❖ Nouvelles dépenses	12 105 971,56 €
❖ TOTAL des dépenses	12 325 124,00 €
(Contre 7 725 869 € au BP 2025)	
❖ Besoin de financement	2 167 914 €

conseil municipal 3 mars 2026

30

- ❖ **Virement de la section de fonctionnement 1 667 914 €**
- ❖ **Emprunt 500 000 €**

**Soit**
**2 167 914 €**

L'équilibre se fait avec une écriture d'équilibre entre section et un projet d'emprunt de 500 k€.

Pour rappel la capacité d'emprunt de la commune reste relativement élevée et permet de ré emprunter.

## Budget 2026

### Section de fonctionnement

**FONCTIONNEMENT**
**Recettes 2026**

<b>Atténuation de charges :</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Produit des services :</b>	<b>417 500 €</b>
<b>Impôts et taxes :</b>	<b>1 077 523 €</b>
<b>Fiscalité locale :</b>	<b>4 712 779 €</b>
<b>Dotations et participations :</b>	<b>881 423 €</b>
<b>Autres produits de gestion :</b>	<b>146 455 €</b>
<b>Produits financiers :</b>	<b>51 €</b>
<b>Opérations d'ordre :</b>	<b>50 000 €</b>
<b>Reprise sur provision :</b>	<b>1 500 €</b>
<b>Excédent antérieur :</b>	<b>1 600 758 €</b>
<b>Total y compris excédent</b>	<b>8 889 490 €</b>
<b>(Contre 8 366 705 € en 2025)</b>	

## FONCTIONNEMENT

focus Fiscalité locale / impôts et taxes

### Etat FDL (non encore reçu à ce jour) :

<b>Contributions directes</b>	<b>4 272 279 €</b>
<b>(Suivant état 1288 M bases consolidées + 0,8%)</b>	
<b>Attribution compensation Grand Ang</b>	<b>989 524 €</b>
<b>Taxe sur l'électricité</b>	<b>130 000 €</b>
<b>Emplacements publicitaires</b>	<b>60 000 €</b>
<b>Taxe additionnelle droits de mutation</b>	<b>250 000 €</b>
<b>FPIC</b>	<b>80 000 €</b>

**TOTAL 5 781 803 €**

## FONCTIONNEMENT

focus Dotations et participations

### Chiffres de la DGF non encore connus

<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>300 000 €</b>
<i>Rappel perçu 2025</i>	<i>308 765 €</i>
<i>Rappel perçu 2024</i>	<i>331 401 €</i>
<i>Rappel perçu 2023</i>	<i>340 142 €</i>
<i>Rappel perçu 2014</i>	<i>794 833 €</i>
<b>DSR</b>	<b>110 000 €</b>
<i>Rappel perçu 2025</i>	<i>113 485 €</i>
<i>Rappel perçu 2024</i>	<i>108 206 €</i>
<i>Rappel perçu 2023</i>	<i>96 111 €</i>
<i>Rappel perçu 2014</i>	<i>58 407 €</i>

## FONCTIONNEMENT

Ratio de recettes (2024)

	CA 2024 Gond Pontouvre	CA 2024 Communes de même strate (France entière)
<b>Produit des impositions directes / population</b>	<b>685 €</b>	<b>607 €</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement / population</b>	<b>1 174 €</b>	<b>1 315 €</b>
<b>DGF / population</b>	<b>76 €</b>	<b>163 €</b>

## FONCTIONNEMENT Prévision des dépenses 2026

	Objectif de dépenses/enveloppe	Variation 2025/2026 Enveloppes Budg	Montant BP 26
<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 951 420 €</b>	<b>+10,58 %</b>	2 094 950 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>3 473 041 €</b>	<b>-5,53 %</b>	3 670 400 €
<b>Autres charges de gestion</b>	<b>906 698 €</b>	<b>+ 9,78 %</b>	1 019 549 €
<b>Charges financières</b>	111 500 €	<b>+ 248 %</b>	113 000 €
<b>Dotations amortissements et provisions</b>	250 000 €		250 000 €
<b>Atténuation de produits</b>	0		67 677 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	1 000 €		3 000 €
<b>Dépréciation créance douteuse</b>	3000 €		3 000 €
<b>Virement à la section INV</b>			1 667 914 €
	<b>6 696 659 €</b>	<b>+ 2,17 %</b>	<b>8 889 490 €</b>

conseil municipal 3 mars 2026

37

## FONCTIONNEMENT Ratios M57 Dépenses (1/2)

	CFU 2024	CFU 2024 Moyenne nationale (même strate)
Dépenses réelles fonctionnement sur population	<b>1032 €</b>	<b>1101 €</b>
Dépenses de personnel sur population	<b>570 €</b>	<b>628 €</b>
Dépenses de personnel sur dépenses réelles	<b>55,23 %</b>	<b>57,04 %</b>

conseil municipal 3 mars 2026

38

## FONCTIONNEMENT Ratios M57 Dépenses (2/2)

	CFU 2024	CFU 2024 Moyenne nationale (même strate)
Encours de dette sur population	<b>184 €</b>	<b>741 €</b>
Remboursement du capital sur population	<b>50 €</b>	<b>84 €</b>
Frais financiers sur population	<b>6 €</b>	<b>20 €</b>
Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	<b>15,67 %</b>	<b>56,35%</b>
Taux d'endettement (annuité sur recettes réelles de fonctionnement)	<b>4,77 %</b>	<b>7,91 %</b>

conseil municipal 3 mars 2026

39

Monsieur le Maire, soumet au Conseil Municipal, le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- *Section de Fonctionnement* **8 889 490 €**
- *Section d'Investissement* **12 325 124 €**
- 

<i>- DEP de FCT</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
	011	<i>Charges caractère général</i>	2 094 950
	012	<i>Charges de personnel</i>	3 670 400
	65	<i>Autres charges</i>	1 019 549
	014	<i>Atténuation de produits</i>	67 677
	66	<i>Charge financière</i>	113 000
	67	<i>Charges exceptionnelles</i>	3 000
	68	<i>Provision créances douteuses</i>	3 000
	042	<i>Opérations d'ordre</i>	250 000
	023	<i>Virement vers section INV</i>	1 667 914
			<b>8 889 490 €</b>

<i>REC FCT</i>	70	<i>Pp Produits gestion courante</i>	417 500
	013	<i>Atténuation de charges</i>	1 500
	73	<i>Impôts et taxes</i>	1 077 523.25
	731	<i>Fiscalité locale</i>	4 712 779
	74	<i>Dotations / Participations</i>	881 423.41
	75	<i>Autres produits</i>	146 455
	76	<i>Produits financiers</i>	50.98
	77	<i>Produits exceptionnels</i>	0
	78	<i>Reprise sur provision</i>	1 500
	042	<i>Opérations d'ordre</i>	50 000 €
	002	<i>Excédent reporté</i>	1 600 758.36 €
			<b>8 889 490 €</b>

<b>DEP INV</b>	<i>OP 194</i>	<i>Acquisition de terrains</i>	<i>15 000 €</i>
	<i>OP 221</i>	<i>Acquisition de matériels</i>	<i>221 742.43 €</i>
		<i>Dépenses dans les bâtiments</i>	<i>4 482 942.75 €</i>
		<i>Dépenses dans les voiries</i>	<i>716 583.74 €</i>
	<i>OP 280</i>	<i>Matériel informatique/logiciels</i>	<i>50 000 €</i>
	<i>OP 283</i>	<i>Etudes globales</i>	<i>90 000 €</i>
	<i>204</i>	<i>Participations</i>	<i>565 731.82 €</i>
	<i>ORDRE</i>	<i>Travail en régie</i>	<i>50 000 €</i>
	<i>ORDRE</i>	<i>Amortissement subventions</i>	<i>0 €</i>
	<i>1641</i>	<i>Capital des emprunts</i>	<i>160 302.29 €</i>
	<i>001</i>	<i>Déficit reporté</i>	<i>1 854 820.97 €</i>
	<i>21312/41</i>	<i>Récupération avance sur marchés</i>	<i>48 000 €</i>
	<i>45411</i>	<i>Travaux exécutés d'office</i>	<i>70 000 €</i>
	<i>16449</i>	<i>Tirage ligne de trésorerie</i>	<i>4 000 000</i>
			<b><i>12 325 124 €</i></b>

<b>REC INV</b>			
	<i>1068</i>	<i>Besoin de couverture</i>	<i>1 178 000 €</i>
	<i>10 222</i>	<i>FCTVA</i>	<i>698 423.73 €</i>
	<i>10 226</i>	<i>Taxe Aménagement</i>	<i>20 000.47€</i>
	<i>1641</i>	<i>Emprunts</i>	<i>4 000 000 €</i>
	<i>28/010</i>	<i>Amortissements</i>	<i>250 000 €</i>
	<i>13</i>	<i>Subventions</i>	<i>392 785.80 €</i>
	<i>238/041</i>	<i>Récupération avances</i>	<i>48 000</i>
	<i>16449</i>	<i>Tirage ligne trésorerie</i>	<i>4 000 000</i>
	<i>45412</i>	<i>Travaux exécutés d'office</i>	<i>70 000</i>
	<i>021</i>	<i>Auto financement</i>	<i>1 667 914</i>
			<b><i>12 325 124 €</i></b>

*La commission des finances du 23 février 2026 a émis un avis favorable sur le projet de budget primitif 2026.*

*Monsieur MAGNANON indique que de son point de vue le budget proposé ne répond pas à la maîtrise des dépenses annoncées lors du débat d'orientation budgétaire et que les dépenses de fonctionnement étaient proposées avec une hausse de 9%. Il illustre son point de vue en listant certaines dépenses de fonctionnement. Il relève en particulier la hausse des dépenses de cotisation de retraite complémentaire des élus. Monsieur le Maire répond que ces cotisations relèvent d'un droit des élus de cotiser ou non à cette retraite complémentaire et qu'il est de bon ton de prévoir cette dépense dans un budget d'année de renouvellement de l'assemblée.*

*Monsieur MAGNANON relève également que l'objectif de trésorerie à 1 millions d'Euros n'est pas atteint et que d'après ses calculs elle s'élèverait à 500 000€. Monsieur le Maire conteste ce calcul et assure que le fonds de roulement de la commune est bien d'un million d'euro. Monsieur le Maire témoigne du désaccord ancien de présentation et de compréhension des budgets avec Monsieur MAGNANON. Il illustre son témoignage en rappelant le BP 2024 a été adopté avec un emprunt d'équilibre de 1,6 millions d'Euros qui n'a pas été mobilisé ; que le BP 2025 a été adopté avec un emprunt d'équilibre de 4 millions d'Euros et que seul 500 000 € ont été mobilisé. Il affirme la sincérité de la proposition qui tient compte de la couverture d'incident qui pourrait arriver en cours d'année. Il défend l'idée qu'il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire des BP avec des BP et des CFU avec des CFU.*

*Monsieur MAGNANON indique qu'« on » ne votera pas le budget et demande un vote à bulletin secret. Madame VINET demande qui est « on ». Monsieur MAGNANON répond que d'autres conseillers souhaiteront certainement voter contre ce budget et que pour qu'ils puissent le faire sans pression, le vote à bulletin secret est nécessaire. Monsieur le Maire indique qu'il ne met la pression à personne et que c'est aussi une question de courage politique. Madame MERIC rappelle que c'est un droit. Monsieur le Maire indique ne pas contester le droit et témoigne de sa déception d'avoir appris dans la presse que Madame MERIC et Monsieur MAGNANON travaillaient ensemble depuis un an. Il précise qu'il lui importe de savoir qui est dans l'opposition et qui est dans sa majorité. Madame MERIC interrompt Monsieur le Maire pour affirmer que si elle s'est rapprochée de Monsieur MAGNANON, ce dernier ne lui a jamais communiqué d'information et qu'il a toujours été loyal au maire. Elle affirme également qu'elle ne ment pas contrairement à d'autres élus de l'assemblée. Monsieur le Maire témoigne que c'est la première fois depuis qu'il est élu qu'il entend de tel propos dans cette assemblée et que les budgets ont toujours été adoptés à main levée et que les conseillers ont toujours pris leur responsabilité.*

*Monsieur le Maire demande combien de conseillers souscrivent à un vote à bulletin secret.*

*11 conseillers municipaux demandent le vote à bulletin secret. Le tiers des présents étant atteint*

*La séance est suspendue pour l'organisation du vote à bulletin secret.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré :*

*Le vote ayant eu lieu à bulletin secret.*

*à la majorité des suffrages exprimés (14 voix pour / 12 voix contre /1 abstention) et 1 nul.*

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 comme expliqué ci-dessus.

## 2026/2/3 Tarifs de la restauration et de la garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2026

Monsieur le Maire explique qu'en prévision des inscriptions scolaires pour la rentrée 2026, il est nécessaire de fixer les tarifs de la restauration et de la garderie pour l'année scolaire 2026-2027.

La commission scolaire du 12 février propose d'augmenter les tarifs à hauteur de 1.5% pour la restauration et de 2% pour la garderie

Ainsi, au 1er septembre 2026, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

<b>TARIFS RESTAURATION 2026/2027</b>			
Tranches suivant le Quotient Familial CAF	Tarif 2025/2026	Variation	Tarif 2026/2027 +1,5%
0 € < QF < 450 €	1,00 €		1,00 €
450 € < QF < 700 €	1,00 €		1,00 €
700 € < QF < 1000 €	1,00 €		1,00 €
1000 € < QF < 1200 €	2,64 €	1,5%	2,68 €
1200 € < QF < 1450 €	3,08 €		3,13 €
1450 € < QF < 1700 €	3,54 €		3,59 €
QF > 1700 €	3,88 €		3,94 €
Hors Commune	4,67 €	1,5%	4,74 €

<b>TARIFS GARDERIE 2026/2027</b>					
Tranches / Quotient Familial CAF	Forfait mensuels 2025/2026	Tarif journalier équivalent 2025/2026	Variation	Forfait mensuels 2026/2027	Tarif journalier équivalent
0 € < QF < 700 €	9,41 €	0,59 €	2%	9,60 €	0,60 €
700 € < QF < 950 €	11,71 €	0,71 €		11,94 €	0,75 €
950 € < QF < 1200 €	14,12 €	0,90 €		14,40 €	0,90 €
QF > 1200 €	17,56 €	1,10 €		17,91 €	1,12 €
Garderie occasionnelle < = 4 jours	8,58 €			8,75 €	
Hors Commune	30,85 €	1,90 €		31,47 €	1,97 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal

- **VALIDE** ces nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026

## 2026/2/4 Compte-rendu annuel à la collectivité 2025 EPF Ilot Foulpougne

Monsieur le Maire rapporteur explique que la commune de Gond-Pontouvre, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême et l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine ont signé le 16 décembre 2024 une convention réalisation pour la production de logements sur l'ilot de Foulpougne.

L'article 4.4. de la convention prévoit que « Chaque année, lors du premier trimestre, l'EPFNA transmettra à la personne publique garante, un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), récapitulant l'ensemble

*des dépenses engagées au titre de la convention. Ce CRAC devra être présenté annuellement en conseil municipal ... »*

Le rapport retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'EPFNA et présente un solde financier de 958 092,21 € HT au 31 décembre 2025. Il est précisé que la minoration foncière de 400 000 € n'apparaît pas dans les recettes du bilan à ce stade, mais qu'elle a bien été entérinée par le conseil d'administration de l'EPF.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du CRAC tel que présenté et annexé à la délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** du CRAC tel que présenté et annexé à la délibération

### **2026/2/5 EPF Nouvelle Aquitaine Avenant à la convention de réalisation de production de logements Ilot de Foulpougne**

Monsieur le Maire explique que la ville de Gond-Pontouvre a signé une convention de réalisation pour la production de logements sur l'îlot Foulpougne avec la communauté d'agglomération de Grand Angoulême et l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA), le 16 décembre 2024, avec une échéance au 30 juin 2026.

L'ensemble des propriétés constituant l'emprise globale de l'îlot ont été acquises par l'EPFNA entre 2016 et 2022. Suite à l'abandon d'un projet initial de logements porté à l'échelle de l'ensemble du périmètre par le groupe Ametis, en raison notamment de la crise immobilière en cours depuis 2022, des négociations ont été réalisées avec ce même opérateur afin de permettre la sortie d'un projet à une échelle réduite.

Ainsi, une promesse de vente a été signée avec le groupe AMETIS, le 28 juillet 2025, pour la réalisation d'un programme immobilier de 27 logements locatifs sociaux sur un périmètre foncier situé en partie sud du ténement foncier global. La demande de permis de construire a été déposée fin 2025 et est en cours d'instruction.

Concernant la seconde partie du périmètre initial, une consultation d'opérateurs via la plateforme Agorastore a été lancée fin 2025 en vue de retenir un porteur de projet. Suite à cette consultation et malgré la réception de trois offres, la commune a décidé de ne pas y donner suite.

Aussi, compte tenu de la durée de portage existante et de l'absence de visibilité sur un porteur de projet, il a été convenu que la commune de Gond Pontouvre se porte acquéreur de l'emprise foncière de cette tranche 2 avant le 30 septembre 2026.

Le présent avenant vise :

- À proroger la durée de la convention initiale jusqu'au 30 juin 2027 afin de pouvoir céder la tranche 1 du projet au groupe AMETIS
- À autoriser la cession de la tranche 2 à la commune de Gond-Pontouvre
- À fixer les conditions d'octroi d'un paiement aménagé pour la cession de la tranche 2 à la Commune : 50 % en 2026 et solde en 2027 pour un reste à charge total, minoration foncière déduite, de près de 400 000 € HT

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'avenant à la convention de réalisation de production de logements sur l'îlot de Foulpougne visant à octroyer un différé de paiement et à proroger la convention jusqu'au 30 juin 2027.
- L'autorisation à donner au maire de signer l'avenant dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de réalisation de production de logements sur l'îlot de Foulpougne visant à octroyer un différé de paiement et à proroger la convention jusqu'au 30 juin 2027
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

### **2026/2/6 Convention pour la participation à la réalisation de 89 logements Opération Rochine**

Monsieur le Maire explique que NOALIS réalise une opération de logements locatifs sociaux sur la commune de Gond-Pontouvre dans le cadre de l'opération de la zone de Rochine.

Une convention tripartite doit être signée entre Noalis, GrandAngoulême et la commune de Gond-Pontouvre.

La commune valide le principe de réalisation de ces logements sur son territoire et apporte, avec GrandAngoulême, un soutien financier en faveur de leur production selon leur règlement de participation financière.

Conformément au règlement général communautaire d'intervention « Habitat » du PLH, tout accord de subvention de l'agglomération est conditionné par la contribution (valorisation ou subvention) de la commune d'accueil du projet à hauteur minimum de 20% de la subvention de GrandAngoulême (VRD, foncier, autres... hors garanties d'emprunt).

Au cas présent, l'aide de GrandAngoulême s'élevant à 597 450 €, celle de la commune s'élève donc à 119 490 €. La commune de Gond-Pontouvre ayant financé un nouvel accès à ces logements depuis la rue de l'Égalité et la route de Paris, l'aide prendra la forme d'un apport en nature (VRD).

Tous les engagements sont matérialisés dans la convention jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La validation du principe de l'apport en nature pour la réalisation de 89 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération de « Rochine » ;
- La signature de la convention tripartite entre Noalis, GrandAngoulême et la commune de Gond-Pontouvre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** le principe de l'apport en nature pour la réalisation de 89 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération de « Rochine » ;
- **AUTORISE** la signature de la convention tripartite entre Noalis, GrandAngoulême et la commune de Gond-Pontouvre.

## 2026/2/7 Acceptation d'une donation

Madame Riou explique que la section locale de la Fédération Nationale des combattants républicains a décidé sa dissolution. Sous l'égide de la fédération, elle a décidé de donner à la commune son fond de Trésorerie d'un montant de 3655,17 euros et demande à la commune d'utiliser son don au bénéfice des écoles de la commune. Le montant de ce don sera affecté à l'acquisition de matériel pédagogique dédié au devoir de mémoire en concertation avec les directions des écoles.

Monsieur le Maire a pris un arrêté d'acceptation à titre provisoire et le Conseil Municipal doit statuer sur l'acceptation définitive de cette donation

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2242-1 et L2242-4 ;

Vu le Code civil, notamment ses articles 894 et suivants et 900-2 à 900-8 ;

Vu la proposition la section locale de la FNCR de Gond-Pontouvre de faire donation à la commune d'une somme de 3655.17 euros, dans le cadre de sa dissolution, avec affectation au bénéfice des écoles de la commune ;

Considérant que cette donation permettra de financer des actions, travaux, équipements ou activités au bénéfice des écoles de la commune ;

Considérant que cette libéralité témoigne de l'attachement de l'association des anciens combattants à la jeunesse et à l'éducation ;

Il est proposé au conseil municipal de

### **DÉCIDER :**

**Article 1er :** D'accepter la donation d'un montant de 3655.17 euros offerts par l'association des anciens combattants de [nom de la commune].

**Article 2 :** D'accepter la charge consistant à affecter cette somme au bénéfice des écoles de la commune, notamment pour des travaux, équipements, projets pédagogiques ou activités scolaires.

**Article 3 :** D'autoriser M. le Maire à signer tout actes et documents nécessaires à la réalisation de cette donation, notamment la convention de donation.

**Article 4 :** De prévoir l'inscription de cette recette au budget communal et la création d'une ligne budgétaire dédiée permettant de tracer l'utilisation conforme des fonds à leur affectation.

**Article 5 :** De charger M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

### **- DÉCIDE**

**Article 1er :** **ACCEPTÉ** la donation d'un montant de 3655.17 euros offerts par l'association des anciens combattants de [nom de la commune].

**Article 2 :** **ACCEPTÉ** la charge consistant à affecter cette somme au bénéfice des écoles de la commune, notamment pour des travaux, équipements, projets pédagogiques ou activités scolaires.

**Article 3 :** **AUTORISE** M. le Maire à signer tout actes et documents nécessaires à la réalisation de cette donation, notamment la convention de donation.

**Article 4 : PREVOIT** l'inscription de cette recette au budget communal et la création d'une ligne budgétaire dédiée permettant de tracer l'utilisation conforme des fonds à leur affectation.

**Article 5 : CHARGE M.** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **2026/2/8 Prise d'acte du rapport d'activité de la SPL GAMA**

Monsieur Pierre explique que dans le cadre du contrôle analogue et en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les représentants de la commune au conseil d'administration de la **SPL GAMA** (Grand Angoulême Mobilité Aménagement) doivent remettre chaque année un rapport annuel à leur organe délibérant.

La commune de Gond-Pontouvre, **actionnaire fondateur** de la société depuis 2013, détient à ce titre 10 actions, soit 1 % du capital social.

### **SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ EN 2024**

L'année 2024 a été marquée par plusieurs éléments structurants pour la SPL :

- **Élargissement de l'actionariat** : Le nombre d'actionnaires a atteint **31 au 31 décembre 2024**, avec l'entrée de la commune de Ruffec, de la communauté de communes Val de Charente et de la commune de Garat.
- **Stabilité des ressources humaines** : La société compte **10 salariés** (5 femmes et 5 hommes), affichant un bon bilan en matière d'égalité salariale.
- **Volume d'activité** : GAMA a suivi **76 opérations** au total en 2024 (contre 75 en 2023), dont 15 mandats et 27 maîtrises d'œuvre en cours d'exécution au 31 décembre.
- **Santé financière** : Le chiffre d'affaires 2024 est en hausse de 11,3 %, s'établissant à **879 677 €**.

### **ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE**

En 2024, Gond-Pontouvre a représenté **4,9 % de l'activité globale** de la SPL, pour un montant de **43 353 €**. L'intervention de GAMA sur le territoire communal s'est manifestée à travers plusieurs projets majeurs :

1. **Aménagement des berges du Pontouvre (Maîtrise d'œuvre)** : Ce projet de renaturation d'une friche urbaine de 1 700 m<sup>2</sup>, lauréat de l'appel à projet « Nature et Transition », constitue une **référence remarquable** pour la société. La deuxième phase, comprenant l'essentiel des aménagements et le parcours pédagogique, a été achevée en fin d'année 2024.
2. **Maison Médicale du Treuil (Mandat et Maîtrise d'œuvre)** : Après la livraison de l'équipement dans des délais très tendus, l'année 2024 a été consacrée au suivi du parfait achèvement de la maison médicale et de son parking de proximité. Le mandat sera clôturé en 2025.
3. **Aménagement de la zone de Rochines (Maîtrise d'œuvre)** : GAMA accompagne la commune sur la voirie et les espaces publics de ce futur quartier de 260 logements. Les travaux principaux se sont achevés en 2024, ouvrant la période de parfait achèvement.
4. **Rues Cuvier et Pasteur (Maîtrise d'œuvre)** : La réalisation d'un parking infiltrant et d'aires de présentation pour les bacs de collecte des déchets a été menée à bien au cours de l'année 2024.
5. **Quartier de Pontouvre (AMO)** : La mission d'étude d'aménagement urbain, incluant un important volet sur la renaturation et l'accompagnement financier auprès de la Région, s'est achevée en novembre 2024.

Enfin, concernant l'aménagement de la **rue du Général Leclerc**, bien que les études se soient poursuivies en 2024, la collectivité a décidé de ne pas donner suite à l'opération. Le contrat sera résilié en 2025.

## **PERSPECTIVES 2025**

La SPL GAMA prévoit de maintenir un niveau d'activité soutenu avec un budget prévisionnel de 953 k€. Elle continuera de monter en compétences sur les volets environnementaux, tels que la **végétalisation** et la **désimperméabilisations des sols**, comme elle a pu l'illustrer avec succès sur les berges du Pontouvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et pris connaissance du rapport annuel de la SPL GAMA doit :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel 2024 de la SPL GAMA ;
- **APPROUVER** ledit rapport, précédemment validé par le Conseil d'Administration de la société le 08 avril 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2024 de la SPL GAMA
- **APPROUVE** ledit rapport, précédemment validé par le Conseil d'Administration de la société le 08 avril 2025.

## **2026/2/9 Convention de partenariat entre la commune de Gond Pontouvre et l'Association Mariposa**

Madame Vinet explique que les 17 et 18 juillet 2026, il est proposé de participer à l'organisation du festival : « MARIPOSA ».

Cet événement se compose d'un programme de concerts et d'animations, le tout ouvert au public.

La commune met gratuitement l'île de Foulpougne à disposition et verse une participation financière de 5 225 € à l'association « Mariposa » pour l'organisation artistique de la manifestation et participe à sa logistique (scène, matériel, ...), dont 50 % à la signature de la convention.

Le rôle de chaque partenaire est décrit dans une convention particulière pour laquelle il convient de délibérer en Conseil Municipal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- La convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre et l'association Mariposa pour l'organisation du festival « Mariposa » 2026.
- L'autorisation à donner au maire de signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Gond-Pontouvre et l'association Mariposa pour l'organisation du festival « Mariposa » 2026.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

*Monsieur le Maire salue le travail réalisé par Madame DEJOIE, responsable des finances de la commune, qui a réalisé l'intégralité de la préparation budgétaire en télétravail à la suite d'un accident domestique. Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en délégation du conseil Municipal*

*Monsieur GOMEZ demande la parole et lit un discours de remerciement à Gérard DEZIER pour la fin de son 2<sup>nd</sup> mandat. Il liste certaines réalisations et témoigne de la ligne claire de service à la population et l'importance du lien social. Il témoigne également de l'engagement humain de Monsieur DEZIER et de ce qu'il a appris à ses côtés. Il le remercie pour son engagement et son humanité.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur GOMEZ pour ce discours et lui témoigne son émotion. Monsieur le Maire lit son discours de fin de mandature. Il retrace ses fonctions depuis sa première élection. Il rappelle les valeurs qui l'ont animées, notamment le sens de l'intérêt général et le service public. Il remercie les élus pour les débats et le travail fait en assemblée. Il remercie également les agents municipaux pour leur professionnalisme. Il témoigne de la sincérité de son engagement et formule le vœu que ces valeurs restent ancrées chez les prochains élus.*

**GOND-PONTOUVRE le 3 mars 2026**

**Le Maire,**  
  
**G. DEZIER**



